

Département de l'aménagement, du
logement et de l'énergie
Monsieur Antonio Hodgers
Conseiller d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3880
1211 Genève 3

Monsieur le Conseiller d'État,

Le courrier, daté 3 courant, que nous a adressé Madame Isabel Girault, directrice générale de l'Office du l'urbanisme (DALE/OU/DGU), concernant l'enquête publique N° 1754 en lien avec le projet de modification des limites de zones N° 29'810 – 511 et nous impartissant un délai fixé par l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987, afin que le Conseil municipal prenne une délibération relative à son préavis sur le projet cité a, bien évidemment, retenu la meilleure attention du Conseil administratif de Chêne-Bougeries, lors de ses deux dernières séances hebdomadaires.

Cela étant, et après avoir reçu, ce jour, des représentants du Groupe Montagne, il s'avèrerait que certains des faits rapportés par Madame Isabel Girault, et fondant votre décision de lancer la procédure citée, soient inexacts.

En effet, il semblerait que vous ayez indiqué aux membres du comité du Groupe Montagne, que vous avez reçus le 26 mai 2014, conjointement avec des représentants des propriétaires des immeubles situés dans le périmètre visé par le projet de loi modifiant les limites de zones au chemin De-La-Montagne, que la procédure de consultation des autorités de la ville de Chêne-Bougeries ne saurait débiter préalablement à la signature d'une convention liant lesdits propriétaires aux locataires des immeubles en question.

Or, selon nos informations, aucune convention de ce type n'a pu être signée à ce jour en l'absence, entre autres, de renseignements essentiels attendus par le comité du Groupe Montagne, de la part du groupe Crédit Suisse, propriétaire d'une partie des immeubles concernés.


.../...

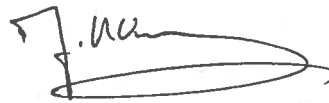


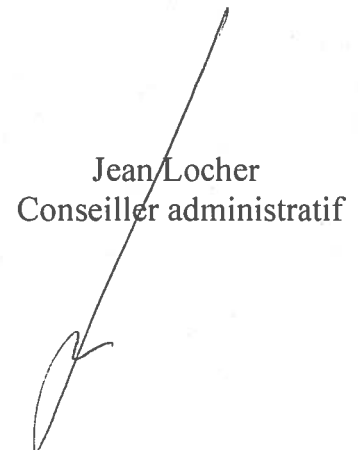
En raison de ce qui précède, le Conseil administratif de la ville de Chêne-Bougeries, estime totalement prématuré que le Conseil municipal émette son préavis, dans le cadre de ce dossier, et vous remercie par avance de bien vouloir stopper la procédure de modification des limites de zones en cours.

Dans l'intervalle, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de notre parfaite considération,

Au nom du Conseil administratif


Béatrice Grandjean-Kyburz
Conseillère administrative


Jean-Michel Karr
Maire


Jean Locher
Conseiller administratif

Copies à : M^{me} Madame Isabel Girault, directrice générale de l'Office du l'urbanisme (DALE/OU/DGU)
M. Martin Feiss, président du comité du Groupe Montagne